

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

ADHÉRENTS	Signataire (1)	Conjoint(e)
* Nom		
* Prénom		
* Date de naissance		
* Profession		
* Situation familiale (2)		
* Adresse		
	CODE POSTAL :	VILLE :
* Téléphone		
* Adresse Électronique		

Pour mieux vous connaître :

- RÉ-ADHÉSION
 1ÈRE ADHÉSION

Vous êtes :

- Famille adoptive
 En démarche d'adoption :
Demande d'agrément depuis le
..... / / 20.....
Ou date d'agrément
..... / / 20.....
 Adopté majeur

*Ces rubriques doivent impérativement être renseignées

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT

(1) Pour les couples non-mariés, soulignez le nom qui devra figurer sur le certificat fiscal de déduction

(2) M = mariés/pacsés , B = concubins/vie maritale , C = célibataire sans enfant , P = famille monoparentale , D = divorcé(e) , V = veuf(ve)

ENFANTS	Sexe (M/F)	Année de Naissance	Biologique (B) Adopté (A)	Année d'arrivée	Pays de naissance	Ville de naissance	Démarche individuelle ou Nom de l'œuvre ou Pupille
Prénom							

Accepteriez-vous d'être contactés par de futurs adoptants pour partager votre expérience ?

OUI

NON

ADHÉSION

36 €

Cotisation
(sans la revue accueil)

Règlement par chèque **uniquement à l'ordre d'EFA69.**
A retourner avec le présent bulletin à :

14 €

Revue Accueil

UDAF / EFA69

12 bis rue Jean-Marie Chavant
69007 LYON

.....€

Don à l'association
(montant libre)

TOTAL :€

Banque

Chèque n°

DATE :/...../.....

SIGNATURE :

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé comme suit :

Rappel : La cotisation (statutaire ou don) ouvre droit à une réduction fiscale de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Un reçu fiscal sera délivré en début d'exercice suivant.

Le prix de l'abonnement Accueil est un tarif préférentiel réservé aux adhérents pour 4 numéros.

Informatique et libertés : les informations demandées dans ce document sont nécessaires au traitement et à la gestion de votre adhésion. Elles seront intégrées dans les fichiers informatiques Enfance & Familles d'Adoption, départemental et national. Certaines données sont transmises à l'UDAF, sous couvert d'une charte de confidentialité. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à votre association départementale.

Votre adhésion est importante pour la représentativité et la légitimité de notre mouvement.
Une fédération forte de plus de 7 000 familles est entendue au sein des instances traitant de l'adoption.
Votre voix s'ajoute à toutes les autres afin de témoigner du vécu des familles adoptives et des adoptés et défendre au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à avoir une famille.



Que m'apporte l'adhésion à EFA ?

En adhérant à Enfance & Familles d'Adoption du Rhône, vous rejoignez les 250 familles adoptives du département qui participent à la vie de notre mouvement et, bien au-delà, vous entrez dans le cercle des 8 000 familles et adoptés majeurs répartis en France au sein des 92 associations départementales affiliées à la fédération Enfance & Familles d'Adoption.

Vous recevez régulièrement

- les invitations à nos rencontres (journées familiales, réunions d'information pour les postulants...), aux soirées témoignages, aux conférences et débats que nous organisons périodiquement;
- notre bulletin local d'information;
- la newsletter bimestrielle de la fédération;
- en vous abonnant, la revue trimestrielle *Accueil* publiée par la fédération EFA, seule revue française exclusivement consacrée à l'adoption. Chaque numéro comporte un dossier thématique, vos témoignages, des rubriques (Santé, juridique, adoption internationale). En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel (remise de 50 % par rapport au prix public).

Vous avez accès

- à la ligne nationale d'écoute destinée aux familles : 0810 00 21 01 – Informations sur : www.adoptionefa.org;
- à une information et un accompagnement vers un enfant à besoins spécifiques grâce à notre service ERF;
- aux groupes d'échanges, groupes de parole, journées de sensibilisation à la parentalité adoptive...
- selon votre demande, à une mise en contact avec des familles adoptives avec lesquelles vous souhaitez échanger (parents ayant adopté des enfants « grands » ou via tel OAA ou dans tel pays, parents célibataires, parents ayant déjà des enfants, etc.) ;
- lors de nos permanences : au prêt de livres, revues et vidéos sur l'adoption disponibles à notre lieu d'accueil ;
- et vous bénéficiez de l'écoute, de l'expérience de nombreuses familles aux parcours multiples et variés.

Via l'accès Internet, nous avons développé pour vous

- un site d'information privilégié www.efa69.fr;
- une adresse contact : efa69@efa69.fr

Notre association départementale étant membre de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône, vous êtes membre également de cette institution et à ce titre bénéficiez de leur représentation et des services aux familles.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur www.efa69.fr ou sur demande à efa69@efa69.fr



À quoi sert ma cotisation annuelle ?

Notre association reverse 20 euros à la fédération EFA ainsi qu'une cotisation à l'UDAF.

La fédération EFA est devenue en 60 ans l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (ministère des Solidarités et de la Santé, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de la Justice), des élus et des différents organismes agissant en matière d'adoption (Mission de l'adoption internationale, AFA...). Elle participe à l'évolution de la législation et des idées dans la société en intervenant dans les médias et auprès des élus politiques. Elle est membre du Conseil supérieur de l'adoption, du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, du Conseil national de la protection de l'enfance et du comité de suivi de l'Agence française de l'adoption. Elle mène des actions en justice pour défendre les intérêts des enfants et des familles adoptives, des missions dans les pays d'origine. Elle vous informe et vous accompagne grâce à ses publications, une newsletter bimestrielle et à son site (<www.adoptionefa.org>)...

Le solde restant à notre association départementale est consacré aux moyens nécessaires à son fonctionnement : organisation de manifestations, documentation, formations, location de salles... Il nous permet de vous accompagner avant, pendant et après l'arrivée de vos enfants, de pérenniser nos activités et de donner plus de poids à nos représentants dans les institutions (Conseil de famille des pupilles de l'État, Commission d'agrément) et administrations locales.

